

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU 29 JUIN 2020**

Etaient présents :

ANZY LE DUC .....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX .....	M. Eric NEVERS
BAUGY .....	M. Philippe TEIXEIRA
	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE .....	M. Marc MOULLAUD
CERON .....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY .....	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
CHENAY LE CHATEL .....	Mme Cathy BAILLY
MARCIGNY .....	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Albane JANIN
	Mme Monique CLEMENT
	M. Frédéric CHANDON
	M. François RENARD
	M. Louis PONCET
MELAY .....	M. Jean-Claude DUCARRE
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE .....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC .....	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY .....	M. Philippe CHARRIER

Était excusée : Bernadette BAILLY (a donné pouvoir à Jean-Claude DUCARRE)

---

Le Président ouvre la séance et remercie les délégués de leur présence.

Le compte-rendu de la réunion du 04 juin 2020, transmis au préalable, est adopté à l'unanimité.

**Installation nouveau délégué communautaire :**

Le Président donne lecture du courrier de démission de M. DEMEULE, maire de VINDECY. M. Philippe CHARRIER, premier adjoint, est installé au sein du conseil communautaire en tant que délégué titulaire et M. Didier CHAPON, 2<sup>ème</sup> adjoint, délégué suppléant.

### **Nomination d'un nouveau membre du Bureau communautaire :**

Suite à la démission de L. DEMEULE, il convient d'élire le représentant de VINDECY, au sein du Bureau communautaire.

M. Philippe CHARRIER, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune, est élu à l'unanimité.

### **Délégations au Président :**

Dans un souci de favoriser la bonne administration et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil, décide d'accorder au Président les délégations suivantes pour la durée du mandat.

- 1) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée pour les fournitures, services et prestations intellectuels et d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants inférieurs à 90 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 2) Passer les contrats d'assurances destinés à activer la couverture des risques incombant à la Communauté de communes ou dont elle peut être déclarée responsable et accepter les indemnités de sinistre y afférentes inférieures à 50 000 €
- 3) Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
- 4) Décider d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € HT
- 5) Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle ou ses agents et ce devant tous les tribunaux de l'ordre administratif et judiciaire
- 6) Autoriser au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- 7) Procéder, dans les limites des inscriptions budgétaires votées, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- 8) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €
- 9) Fixer, dans la limite unitaire de 500 €, les tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal
- 10) Procéder au recrutement en contrat à durée déterminée de toute personne devant remplacer temporairement un agent de la Communauté de communes indisponible

### **Désignations des représentants de la Communauté de communes :**

Après avoir décidé, à l'unanimité, de déroger à l'obligation de désignation des délégués au scrutin secret, en application des dispositions de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants suivants dans différents organismes :

#### **- Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais :**

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Monsieur	PROST	Denis	<b>Titulaire</b>
Monsieur	POMMIER	Jean-Marc	<b>Titulaire</b>
Monsieur	DUCARRE	Jean-Claude	<b>Titulaire</b>
Madame	BAILLY	Cathy	Suppléante
Monsieur	PERRUCAUD	Patrick	Suppléant
Monsieur	MOUILLAUD	Marc	Suppléant

- **SMEVOM du Charolais Brionnais Autunois :**

Civilité	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	NIGAY	Thierry	<b>Titulaire</b>
Monsieur	PROST	Denis	<b>Titulaire</b>
Monsieur	TEIXEIRA	Philippe	<b>Titulaire</b>
Monsieur	MOUILLAUD	Marc	Suppléant
Monsieur	PROST	Georges	Suppléant
Monsieur	PERRUCAUD	Patrick	Suppléant

- **SMAAA :**

Collectivités	Nom	Prénom	Fonction
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	PROST	Denis	<b>Titulaire</b>
	BONNET	Sophie	Suppléant
<b>ANZY-LE-DUC</b>	POMMIER	Jean-Marc	<b>Titulaire</b>
	DEDIEU	Julien	Suppléant
<b>MONTCEAUX L'ETOILE</b>	PROST	Georges	<b>Titulaire</b>
	NEVERS	Arnaud	Suppléant

- **SIAH :**

Communes	Nom	Prénom	Fonction
<b>ANZY-LE-DUC</b>	POMMIER	Jean-Marc	titulaire
	PERRETTE	Michel	suppléant
<b>ARTAIX</b>	VERNIOL	Alain	titulaire
	BACHELET	Nathalie	suppléante
<b>BAUGY</b>	GUILLON	Gérard	titulaire
	BERNARD	François	suppléant
<b>BOURG-LE-COMTE</b>	REVEL	Bernard	titulaire
	BLOND	Sabrina	suppléante
<b>CERON</b>	JULIEN	Michel	titulaire
	AUBOURDY	Nadège	suppléante
<b>CHAMBILLY</b>	PEGON	Christophe	titulaire
	LIEUTARD	Vincent	suppléant
<b>CHENAY-LE-CHATEL</b>	ROLLET	Alain	titulaire
	MERCIER	Jérôme	suppléant
<b>MARCIGNY</b>	CHENUET	Carole	titulaire
	CLEMENT	Monique	suppléante
<b>MELAY</b>	DUCARRE	Jean-Claude	titulaire
	VERNUSSE	Frédéric	suppléant
<b>MONTCEAUX L'ETOILE</b>	CHEMY	Alain	titulaire
	BORDAT	Jean-Marc	suppléant
<b>SAINT-MARTIN-DU-LAC</b>	BRANDON	Pierre	titulaire
	BECCAT	Myriam	suppléante
<b>VINDECY</b>	CHAPON	Didier	titulaire
	PERRIER	Eric	suppléant

- OT Marcigny/Semur :

Collectivités	Nom	Prénom	Fonction
COMMUNAUTE DE COMMUNES	POMMIER	Jean-Marc	titulaire
	BAILLY	Cathy	titulaire
	CHENUET	Carole	titulaire
	NEVERS	Eric	suppléant
	JANIN	Annette	suppléante
	PEGON	Christophe	suppléant
ANZY-LE-DUC	DUPONT	Maryline	titulaire
	FRANCOIS	Séverine	suppléante
ARTAIX	PAQUELIN	Clémence	titulaire
	GONNARD	Catherine	suppléante
BAUGY	VILLARD	Monique	titulaire
	BERNARD	François	suppléant
BOURG-LE-COMTE	DESCOTES	Nathalie Maguy	titulaire
	OSSANT	Monika	suppléante
CERON	BLAQUE	Michel	titulaire
	SCHRACK	Jean-Luc	suppléant
CHAMBILLY	CLOZEL	Nadine	titulaire
	ZAREBA	Noémie	suppléante
CHENAY-LE-CHATEL	DUBOUIS-BONNEFOND	Jean-Claude	titulaire
	MERCIER	Jérôme	suppléant
MARCIGNY	CHANDON	Frédéric	titulaire
	JANIN	Albane	suppléante
MELAY	DUCARRE	Jean-Claude	titulaire
	DESFORGES	Nicole	suppléante
MONTCEAUX L'ETOILE	MAILLET	Colette	titulaire
	SERVAJEAN	Cécile	suppléant
SAINT-MARTIN-DU-LAC	BOURBOUNE	Namick	titulaire
	PERRUCAUD	Patrick	suppléant
VINDECY	BERNARD	Françoise	titulaire
	MARTIN	Paul	suppléant

- Association du Canal de Roanne à Digoin :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	MOUILLAUD	Marc	Titulaire
Monsieur	CHANDON	Frédéric	Suppléant

- Mission locale : unanimité

Civilité	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	DUCARRE	Jean-Claude	Titulaire
Monsieur	NEVERS	Eric	Suppléant

- **Territoires Numériques :**

Civilité	Nom	Prénom	Fonction
Madame	BAILLY	Cathy	<b>Titulaire</b>
Monsieur	PROST	Denis	Suppléant

- **Agence Technique Départementale 71 :** Jean-Marc POMMIER

- **CNAS, collège élus :** Cathy BAILLY

**Désignations des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :**

En application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CAO se compose d'un président, de 5 membres titulaires et de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Le président de la collectivité est président de droit de la CAO et ne peut en être élu membre.

Le Président indique qu'une liste de 5 titulaires et 5 suppléants a été constituée. Il demande si d'autres listes ont été constituées.

Aucune autre liste n'ayant été déposée, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	NEVERS	Eric	<b>Titulaire</b>
Monsieur	NIGAY	Thierry	<b>Titulaire</b>
Monsieur	PERRUCAUD	Patrick	<b>Titulaire</b>
Monsieur	POMMIER	Jean-Marc	<b>Titulaire</b>
Monsieur	TEIXEIRA	Philippe	<b>Titulaire</b>
Madame	BAILLY	Cathy	Suppléant
Madame	CHENUET	Carole	Suppléant
Monsieur	MOUILLAUD	Marc	Suppléant
Monsieur	RENARD	François	Suppléant
Madame	CLEMENT	Monique	Suppléant

**Création des commissions**

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de créer 5 commissions thématiques recouvrant les champs de compétences suivants :

- Commission « petite enfance, enfance, jeunesse, vie associative et sportive, communication »,
- Commission « économie, tourisme, culture »,
- Commission « agriculture et environnement »,
- Commission « bâtiments, habitat et patrimoine »,
- Commission « santé, social, séniors »,

**Compositions des commissions :**

Le Président propose que chaque commune soit représentée dans les commissions soit par des conseillers communautaires, soit par des conseillers municipaux, comme le permet la loi « Engagement et proximité » de décembre 2019.

Il souhaite également que les travaux des commissions puissent être élargis à des élus communaux supplémentaires selon les sujets traités par les commissions.

JM. POMMIER, C. BAILLY, C. CHENUET y voient un enrichissement des travaux des commissions. De son côté, E. NEVERS fait remarquer que cela peut poser la question d'éventuelle sur-représentation des communes. Concernant les modalités de fonctionnement des commissions, il demande à ce que les délégués titulaires soient obligatoirement convoqués à chaque réunion de commission, même si des membres supplémentaires sont admis au sein des commissions.

D. PROST répond qu'il est important d'avoir un équilibre de la représentation des communes au sein des commissions. Les titulaires sont bien à convoquer à chaque réunion des commissions.

JC. DUCARRE indique, que comme les communes ont fait des propositions de représentants dans les commissions, le risque de sur-représentation est limité.

M. MOUILLAUD demande si les convocations des réunions de commission seront envoyées aux Mairies, pour information. Il lui est répondu que ce sera le cas.

Après ces échanges, le Conseil, appelé à délibérer, approuve à l'unanimité les compositions suivantes des commissions thématiques :

- **Commission « petite enfance, enfance, jeunesse, vie associative et sportive, communication » :**

Nom	Prénom
PHELPS	Fabienne
GONNARD	Catherine
VERWAERDE	Chantal
BLOND	Sabrina
MOUILLAUD	Marc
AUBOURDY	Nadège
DELORME	Roger
BAILLY	Cathy
COIFFARD	André
JANIN	Albane
BAILLY	Bernadette
PERRUCAUD	Patrick
PERRIER	Eric

- **Commission « économie, tourisme, culture » :**

Nom	Prénom
POMMIER	Jean-Marc
NEVERS	Eric
JANIN	Annette
AUGAGNEUR	Patrice
VERCHERE	Brigitte
MOUILLAUD	Marc
PALLOT	Claire
CLAUZEL	Nadine
PEGON	Christophe
BAILLY	Cathy
BONNET	Sophie
CHANDON	Frédéric
DUCARRE	Jean-Claude
BAILLY	Bernadette
BRANDON	Pierre
CHARRIER	Philippe

- *Commission « agriculture et environnement » :*

Nom	Prénom
DUPONT	Maryline
CROISIER	Eric
NEVERS	Eric
TEIXEIRA	Philippe
REVEL	Bernard
MOUILLAUD	Marc
SOUFFERANT	Anthony
NIGAY	Thierry
FOURNIER	Pierre
PROST	Georges
CLEMENT	Monique
CHENUET	Carole
MILLET	Pascal
PERRAT	Franck
CHARRIER	Philippe

- *Commission « bâtiments, habitat et patrimoine » :*

Nom	Prénom
POMMIER	Jean-Marc
PERRETTE	Michel
VERNIOL	Alain
MICHAUD	Patrice
LUCEAU	Stéphane
MOUILLAUD	Marc
JULIEN	Michel
PEGON	Christophe
ROLLET	Alain
BORDAT	Jean-Marc
RENARD	François
CHENUET	Carole
PONCET	Louis
VERNUSSE	Frédéric
DUCARRE	Jean-Claude
PERRUCAUD	Patrick
CHAPON	Didier

- *Commission « santé, social, seniors » :*

Nom	Prénom
GILIBERT	Noël
NEVERS	Eric
BOUVELOUP	Alain
FOURTINES	Armelle
MOUILLAUD	Marc
BIRARD	Jean
DEGOUT	Maurice
GROS	Nathalie

Nom	Prénom
BAILLY	Cathy
CHEMY	Alain
CHENUET	Carole
CLEMENT	Monique
PONCET	Louis
DUCARRE	Jean-Claude
BOURBOUNE	Namick
BURNICHON	Mélanie

**Elaboration d'un pacte de gouvernance :**

Le Président indique qu'un débat doit obligatoirement être organisé en début de mandat au sein du Conseil communautaire sur l'opportunité de réaliser un pacte de gouvernance entre l'EPCI et les communes.

S'il délibère en faveur de la réalisation de ce pacte, l'EPCI a un délai de 9 mois pour l'adopter, après avoir recueilli l'avis de ses communes membres.

Le Président souhaite donc informer le conseil de cette obligation, en vue d'organiser le débat lors du prochain conseil communautaire et de laisser à chacun le temps de se positionner sur l'utilité d'un tel pacte.

Un document de présentation du pacte de gouvernance est joint à ce compte rendu.

### **Elaboration d'un règlement intérieur :**

Il s'agit désormais d'une obligation pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants. Le règlement doit être approuvé dans un délai de 6 mois après l'installation du nouveau conseil communautaire.

Le président indique que des trames de règlement existent mais qu'il convient de les adapter à la réalité du fonctionnement de chaque collectivité, dans le respect des obligations légales définissant le contenu du règlement.

### **DM n°01 au budget principal :**

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°01 au budget principal :

<b>Section d'investissement</b>	
<b>Articles</b>	<b>DM 01</b>
13931 / Amortissements subventions DETR	+7 298 €
10222 / FCTVA	+7 298 €

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>Articles</b>	<b>DM 01</b>
777 / reprise subventions transférables	+7 298 €
60632 / acquisition de petits matériels	+7 298 €

### **Participations communales et communautaires aux ventes de masques**

Dans la cadre des mesures prises pour protéger les populations face au coronavirus, la Communauté de communes de Marcigny, en partenariat avec 8 des 12 communes de l'EPCI, a réalisé, en avril dernier, une commande de 4 000 masques en tissus, lavables et réutilisables auprès de la société « Le Laboureur ». Marcigny et Chambilly ont choisi de commander directement leurs masques, tandis que Montceaux L'Etoile et Saint Martin du Lac ont préféré d'autres solutions.

Lors des commandes, et après concertation des Maires alors en fonction, il a été convenu que :

- les communes participant à la commande communautaire (soit Anzy-le-Duc, Artaix, Baugy, Bourg-le-Comte, Céron, Chenay-le-Châtel, Melay, Vindecy) participent à hauteur de la moitié du reste à charge communautaire pour les masques distribués sur leur territoire, soit une participation des communes autour de 2,23 € / masque
- les communes de Marcigny et Chambilly bénéficient d'une participation communautaire équivalente à la moitié de leur reste à charge,
- les communes de Montceaux L'Etoile et de Saint Martin du Lac ne bénéficient d'aucune prise en charge.

Par 22 voix pour et 1 abstention, le Conseil communautaire valide ces modalités de prise en charge financières.

### **Vente de 2 lots ZA du Champêtre**

Lors de sa réunion du 02/03/2020, le Conseil communautaire a autorisé le Président à confirmer le principe d'une cession de 2 lots viabilisés situés sur la ZA du Champêtre au profit de la SAS CHAUSSON IMMO. Ils représentent une surface de 4 221 m<sup>2</sup> (parcelles 564a de 2 371 m<sup>2</sup> et 564b de 1 850 m<sup>2</sup>).

Afin de finaliser cette vente et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise la vente, à la SAS CHAUSSON IMMO, des lots n°10 et 11, au prix



de 12,50 € HT le m<sup>2</sup> (superficie totale de 4 212 m<sup>2</sup>). Les frais d'acte notarié sont à la charge exclusive de l'acquéreur,

### **Renouvellement du contrat de S. ROY**

Le contrat de Mme S. ROY, responsable du « Club des P'tiots » expire le 31 août 2020. Recrutée depuis le 01 septembre 2019, Mme ROY donne entière satisfaction dans ses missions et fait preuve d'une grande implication à son travail, ce qui a permis de consolider les activités et la fréquentation du club.

Sur proposition du Président, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide le renouvellement du contrat de Mme ROY pour un année, à compter du 01 septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2021. Le temps de travail reste inchangé (9h hebdomadaires).

### **Mises au point du marché « réhabilitation du site de l'ancienne gare de Marcigny » :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les mises à jour détaillées ci-dessous et effectuées en accord avec les entreprises concernées pour prendre en compte des erreurs de calcul (sans modification des caractéristiques substantielles des offres retenues) :

- Lot 1A « terrassement VRD » : + 1519,93 € HT, soit 0,66% du montant HT du lot,
- Lot 6 « étanchéité » : +513,47 € HT, soit 0,32% du montant HT du lot,
- Lot 9 « plâtrerie, isolation, peintures » : + 3 674,32 € soit 2,04% du montant HT du lot,
- Lot 10 « sols, carrelages, faïences » : + 787,35 € HT, soit 1,33 % du montant HT du lot,
- Lot 13 « chauffage, ventilation » : + 412,76 € HT, soit 0,23% du montant HT du lot.

JM. POMMIER fait le point d'avancement du chantier de réhabilitation : démolitions prévues en juillet, fondations spéciales en août, gros œuvre en septembre. En cours également : déménagements du local bouliste dans un bungalow de chantier mis à disposition par l'entreprise de maçonnerie et de la piste d'initiation VTT sur l'espace bouliste.

L'installation de la piste sur le terrain bouliste est provisoire et permet à Brionnais Découvertes de l'utiliser cet été. Plusieurs terrains sont envisagés pour une implantation définitive. Le plus intéressant est celui jouxtant l'actuel bâtiment Agri Sud-Est, du fait de sa proximité immédiate avec les locaux de Brionnais Découvertes (terrain propriété de la ville de Marcigny).

### **Questions diverses :**

- **Taxe de séjour** : la loi de finance 2020 modifie les règles de taxation des hébergements non classés et en cours de classement (ils doivent être soumis au régime réel et non plus forfaitaire). Une réflexion doit être conduite par la commission économie / tourisme / culture, de façon à pouvoir délibérer d'ici au 30/09.
- **PLUI** : une rencontre a eu lieu ce jour avec LATITUDE, le Bureau d'études chargé de l'élaboration. Une réunion de lancement de la démarche aura lieu le 08/09/2020 à 19h30 (lieu à définir). Tous les conseillers communautaires et communaux seront conviés. A l'issue de celle-ci, début du travail de terrain et rencontres avec les élus communaux. Le Président estime qu'il faut aussi commencer à sensibiliser la population sur les enjeux du document, avant les actions de concertation.

- ***Pacte régional de relance – covid 19*** : D. PROST, C. CHENUET et F. BOUCHOT assisteront le 30/06 à une réunion d'informations sur la mise en œuvre du pacte de soutien régional aux entreprises touchées par les conséquences du Covid-19. Ce plan de soutien se compose de 2 volets indissociables :
  - o 1 fonds d'avances régionales, auquel la CCM contribue à hauteur d'1 € / habitant
  - o 1 fonds « territoires » (subventions d'investissement et de fonctionnement) auquel la CCM contribue aussi à hauteur d'1 € / habitant.
 Afin d'identifier les priorités d'intervention communautaire dans le volet « territoires », le président souhaite que l'enquête faite auprès des entreprises soit relancée à la rentrée pour identifier les secteurs / entreprises les plus en difficultés.
 

E. NEVERS regrette que les dispositifs départementaux et régionaux soient conditionnés à l'obtention des aides de l'Etat (fonds de solidarité). Le fonds régional permettra de soutenir ces cas particuliers, en particuliers ceux qui n'ont pas été éligibles aux dispositifs d'urgence.

JC. DUCARRE a, lui-aussi, constaté les carences de certains dispositifs d'urgence et souligne l'intérêt du pacte régional co-construit localement pour aider directement les entreprises qui en ont le plus besoin.

P. PERRUCAUD souligne les difficultés du nouveau restaurant de sa commune qui va subir 3 semaines supplémentaires de perturbations d'activité, en raison de la fermeture de la RD 982 (travaux).
- ***Commande groupée de défibrillateurs*** : P. TEIXEIRA demande si l'achat groupé des défibrillateurs s'est concrétisé ? C. BAILLY refait le point mais indique que chaque commune a dû recevoir un devis (libre à elle de le valider ou pas).
- ***Collecte des déchets agricoles*** : P. MILLET demande quand cette collecte est prévue ? T. NIGAY répond qu'elle aura lieu en septembre, une fois les travaux de mise en conformité de la plateforme déchets terminés et le broyage des déchets verts effectué.
- ***Dépôts sauvages*** : JC. DUCARRE alerte sur une recrudescence des dépôts sauvages d'OM sur sa commune à proximité des PAV. Des noms ayant été trouvés, des actions en justice ont pu être lancées. Il demande à la Communauté de communes d'envisager une action forte en matière de communication, avec un rappel des sanctions encourues en cas de dépôts constatés. Le Président y est favorable mais craint que les effets soient limités – il est nécessaire de faire de l'éducation auprès des enfants.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.**